



Haute Vallée  
de la Garonne  
Montagne  
Sauvage  
Pays de  
l'OURS

## COMMUNE DE FOS

### PROCÈS- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 23 mars 2025**

Le 23 mars 2025, à 15 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de madame TREY Marie-Louise, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire. Convocation et affichage effectués le 10 mars 2025.

**Présents :** Pascal PENETRO, Isabelle DEQUESNE, Roberto BOYA-QUINTANA, Jean-Michel ESTOUP, Marie-Louise TREY et Christophe CERCIAT.

**Représentés par pouvoir :**

**Absents :** André OSET et Dominique BOUTONNET

**Arrivée en cours de séance :**

**Départ en cours de séance :**

**Secrétaire de séance :** les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal, Monsieur Pascal PENETRO, à l'unanimité par le Conseil Municipal pour remplir ces fonctions.

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.**

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 novembre 2024. Monsieur le Maire propose de voter le dernier compte rendu de conseil. M. le Maire précise que le conseil municipal sera enregistré comme décidé au précédent conseil.

Il est adopté à 5 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme DEQUESNE).

Mme TREY propose de passer à l'ordre du jour et donne la parole à M. le Maire.

Mme DEQUESNE : pourquoi la secrétaire de mairie n'est pas présente ? elle est toujours présente pour le budget.

M. le maire : Ah bon ? C'est parce qu'on ne le faisait pas le dimanche.

#### **Ordre du jour**

- SDEHG - Mise en conformité EP suite au rapport de maintenance
- Création de l'emploi de rédacteur territorial
- Augmentation des tarifs communaux de la salle des fêtes Gilbert Bacaria
- Vote des taux TFB, TFNB, TH

### **Comptes Financiers Uniques 2024 :**

- Approbation du CFU – Commune
- Approbation du CFU – budget annexe SPIC

### **Affectation des résultats 2024 :**

- Affectation des résultats – Commune
- Affectation des résultats – budget annexe SPIC

### **Vote des dépenses en investissement :**

- Vote des dépenses en investissement – Commune
- Vote des dépenses en investissement - budget annexe SPIC

### **Vote des budgets 2025 :**

- Vote du budget primitif
- Vote du budget annexe SPIC
- Questions diverses.

### **SDEHG - Mise en conformité EP suite au rapport de maintenance**

Mise en conformité EP suite au rapport de maintenance, comprenant :

- Remplacement du coffret de commande Cde1 - P2 pétanque avec reprise câblage pour mise en conformité
- Remplacement du coffret de commande P4 Sérial - cde2 pour conformité

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	348€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)	885€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	983€
Total	2 216€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Mme DEQUESNE : c'est pourquoi ? faire des économies ?

M. le maire : non, c'est pour un changement de norme et c'est détérioré.

Vote : à l'unanimité des présents

### **Création de l'emploi de rédacteur territorial**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, et de nommer à ces fonctions un agent relevant d'un corps ou d'un cadre d'emplois classé au moins dans la catégorie B.

Il convient donc de créer l'emploi de rédacteur territorial à temps complet pour les fonctions de secrétaire générale de mairie. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, aux grades de rédacteur territorial, rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe et rédacteur territorial principal 1<sup>ère</sup> classe.

M. le Maire précise que cela correspond à une hausse de salaire de moins de 5 € brut/mois.

Vote : à l'unanimité des présents

- **Augmentation des tarifs communaux de la salle des fêtes Gilbert Bacaria**

M. le maire explique que les tarifs n'ont pas changé depuis longtemps (2017) mais que les coûts qu'elle engendre ne font eux qu'augmenter (fioul, diverses réparations, coffret électrique, entretien chaudière, contrôle LSI ...), prenons le fioul, vu son prix actuel les 60 € de chauffage que nous prenons sont dérisoires sachant que quand la salle est louée le chauffage tourne la journée et la soirée.

Voici les anciens tarifs :

**Anciens tarifs :**

**TARIFS RÉSIDENTS :**

	Sans chauffage	Avec chauffage
1 jour	60 €	120 €
Week-end	120 €	240 €

**TARIFS ASSOCIATIONS DE FOS :**

	Sans chauffage	Avec chauffage
1 jour	Gratuit	50 €
Week-end	Gratuit	140 €

**TARIFS EXTÉRIEURS :**

	Sans chauffage	Avec chauffage
1 jour	100 €	150 €
Week-end	200 €	300 €

Voici les nouveaux tarifs proposés :

Tarifs au 1 <sup>er</sup> avril 2025	Tarifs Commune		Tarifs hors commune
Forfaits	Habitants Résidents	Associations loi 1901 de Fos	Extérieurs et Associations loi 1901 extérieurs

Salle des fêtes sans chauffage			
1 jour	90 €	gratuit	140 €
week-end	150 €	gratuit	250 €
Salle des fêtes avec chauffage	Habitants Résidents	Associations loi 1901 de FOS*	Extérieurs et associations extérieures
1 jour	210 €	120 €	260 €
1 week-end	390 €	240 €	490 €

Mme DEQUESNE : je trouve les nouveaux tarifs proposés élevés par rapport au service et confort proposés, comme les WC qui fuit, l'évier bouché...

M. le Maire : je comprends ce que tu dis mais faire des améliorations à la salle des fêtes ça coûte cher, la salle nous coûte plus de 2000 € par an et on en gagne 700 €.

Vote : 5 pour 1 contre (DEQUESNE)

#### **Vote des taux TFB, TFNB, TH**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- de maintenir en 2025 comme suit les taux au niveau de ceux de 2024

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30.91	30,91
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	52.87	52,87
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	4.60	4,60

Vote : à l'unanimité des présents

#### **Comptes Financiers Uniques 2024 :**

#### **Approbation du CFU – Commune**

Présentation du CFU :

CFU 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE 2023	100075.14	-65479.11	34596.03
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	65479.11		65479.11
EXERCICE 2024			
RECETTES	419566.66	70587.44	490154.10
DEPENSES	414993.89	6921.69	421915.58
RESULTAT DE L'EXERCICE	4572.77	63665.75	68238.52
RESULTAT DE CLOTURE 2024	39168.80	-1813.36	37355.44
RESTE A REALISER DEPENSES			
RESTE A REALISER RECETTES			
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	39168.80	-1813.36	37355.44

M. ESTOUP : en investissement c'est quoi qui n'a pas été fait ?

M. le Maire : les travaux du CCAS.

Mme. DEQUESNE : on ne détaille pas chaque compte ?

M. le Maire : il y a-t-il des points qui ont retenus ton attention ?

Mme. DEQUESNE : en recette fonctionnement, il n'y a pas d'affouage ?

M. le Maire : non

Mme. DEQUESNE : vente d'eau : il n'y a plus Mathieu SOPELEM pour la centrale ?

M. le Maire : si ça a changé de compte, avant C/7088 et maintenant C/75888.

Mme. DEQUESNE : pour la participation de la commune de MELLES, il y a plus d'enfants je suppose ?

M. le Maire : oui 5 et l'an prochain 6, l'an prochain il y aura encore 27 élèves.

Mme. DEQUESNE : l'électricité il y a une petite diminution, combien on économise sur l'éclairage public ?

M. le Maire : à la louche cela a juste compensé la hausse de l'électricité.

Mme. DEQUESNE : je vois que vous continué à utiliser du désherbant, il faudrait mettre une affiche sur la porte du cimetière pour en informer les habitants.

Mme. DEQUESNE : location pelle et nacelle, les montants ont augmentés.

M. le Maire : tu parles du budget et là on est sur le CFU.

Mme. DEQUESNE : va-t-on parler de la subvention du comité des fêtes ?

Maire : ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mme. DEQUESNE : aux questions diverses alors car vous avez tous reçu ce courrier qui demande quand la subvention votée l'an passé sera donnée pour payer les frais de poursuite.

M. le Maire : l'augmentation des dépenses de personnels est dû au fait que 2 agents ont maintenant deux enfants et les indemnités du supplément familial sont plus importantes.

En investissement nous n'avons rien fait mis à part l'interphone de l'école, qui sert à ouvrir la porte de la classe et évite à la maîtresse d'interrompre son cours pour descendre ouvrir.

M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Vote : 4 pour 1 contre (DEQUESNE)

### **Approbation du CFU – budget annexe SPIC**

Présentation du CFU :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-19488.47	26201.51	6713.04
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT			
EXERCICE 2024			
RECETTES	768570.12	85949.88	854520.00
DEPENSES	511011.47	120012.67	631024.14
RESULTAT DE L'EXERCICE	257558.65	-34062.79	223495.86
RESULTAT DE CLOTURE 2024	238070.18	-7861.28	230208.90
RESTE A REALISER DEPENSES		-11638.45	11638.45
RESTE A REALISER RECETTES			
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	238070.18	-19499.73	218570.45

M. le Maire : malgré les conditions nous avons commencé en janvier et jusqu'à juin sous la mairie dans la petite salle et malgré cela nous avons de bonnes recettes puis sans l'hôtel :

En 2021 : 114 818.96 €

En 2022 : 182 666.15 €

En 2023 : 206 365.24 €

En 2024 : 117 401.07 €

Les 230 000 € sont pour payer les travaux, c'est les indemnités de l'assurance.

Mme DEQUESNE : Envisage-tu cela sur plusieurs années, le bénévolat, les soirées pour permettre à l'établissement de continuer ?

M. le Maire : oui pendant les travaux, après nous aurons un établissement neuf, puis que ce soit en régie ou en gérance à un prix supérieur grâce à des chiffres d'affaires très bon, car avant la gérance était de 800 € ce qui était couvert par la cantine scolaire.

Mme DEQUESNE : le chiffre d'affaires ce n'est pas le bénéfice.

M. le Maire : exact

Mme TREY : nous en avons fait une très belle affaire, et c'est le lieu de vie du village.

Mme DEQUESNE : on manque d'information sur la Gentilhommière, la réunion d'information à la population n'a jamais eu lieu.

M. le Maire : tu as raison mais on est la tête dans le guidon c'est compliqué, nous sommes toujours en discussion avec la DDT pour quelques centimètres pour la surélévation du plancher. Pour les subventions c'est compliqué donc si on finit le rdc et le 1<sup>er</sup> étage on sera content car les travaux de la maison ne sont pas remboursés donc on est obligé de jongler. L'assurance prend en compte la remise aux normes et la reconstruction à neuf mais pas la maison d'Arlette.

Mme DEQUESNE : on connaît la somme globale des indemnités de l'assurance ?

M. ESTOUP : non elle est liée aux appels d'offre.

M. le Maire : ils ont fait une estimation à 1,5 million pour l'instant.

La mise aux normes va dépendre de la hauteur de plancher car l'assurance donne 10%.

En constructif on n'a pas fait grand-chose et on a déjà dépensé 500 000€ !

Mme DEQUESNE : l'argent de l'assurance fausse tous les chiffres, car si tu retires les dépenses des travaux et l'argent de l'assurance on est à moins 70 000 €, heureusement qui a cette avance.

M. le Maire : pas heureusement c'est neutre ils nous donnent des sous et on les dépense pour les travaux, et il n'y a pas de -70000 €, regarde les chiffres présentés, car il ne faut pas enlever tous les sous de l'assurance car la perte d'usage fait partie des recettes de fonctionnement.

M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Vote : 4 pour 1 contre (DEQUESNE)

**Affectation des résultats 2024 :**

**Affectation des résultats – Commune**

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 1 813.36 €

Report en fonctionnement : 37 355.44 €

Vote : 5 pour 1 contre (DEQUESNE)

**Affectation des résultats – budget annexe SPIC**

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 19 499.73 €

Report en fonctionnement : 218 570.45 €

M. le Maire : c'est dommage, car si nous avons touché le solde de la DETR de 39 610 €, nous serions en positif en investissement, mais ils nous ont retiré des factures de matériaux qui, je précise, avaient été prises en compte pour les acomptes et avances, donc il nous faut encore dépenser 19 000 € pour avoir ce solde.

Vote : 5 pour 1 contre (DEQUESNE)

**Vote des dépenses en investissement :**

**Vote des dépenses en investissement – Commune**

Monsieur le Maire propose :

- D'inscrire 68 000 € au compte 2131, autres bâtiments publics pour la création de WC public, des travaux à l'école et une acquisition de droit de préemption.
- D'inscrire 96 500 € au compte 2132, immeubles de rapport pour des travaux.
- D'inscrire 65 000 € au compte 21571, matériel roulant, pour des acquisitions.
- D'inscrire 1 000 € au compte 2183, matériel de bureau et informatique.
- D'inscrire 2 196 € au compte 2184, mobilier.

M. le Maire : c'est toujours ennuyeux de voter les dépenses avant de parler des recettes, car si nous avons la possibilité de projeter des dépenses c'est que nous avons la possibilité de recettes avec la vente de 2 biens communaux pour 220 000 €. Si on ne vend pas, on ne dépense pas.

Mme DEQUESNE : 220 000 €, c'est quels biens ?

M. le Maire : vente du presbytère et de la maison du Sarramoulin, on a des biens immobiliers mais on a pas d'argent pour les entretenir ou les sauvegarder, il faut prendre des décisions, si on veut réparer le CCAS il faut entre 50 000 € ou 60 000 €, après les autres dépenses c'est de la réserve et comme on est obligé d'équilibrer le budget j'ai dû mettre des dépenses un peu rêveur style une pelle mécanique, un tracteur quoique le tracteur il va falloir peut-être le changer car on a mis plus de 4000 € de réparation et il est encore en panne, on a une proposition de reprise à 15000 € et un achat à 25 000 € j'avais mis 12 000 € mais c'est 15000 € la proposition que nous avons reçu ; ça fait partie des tuiles qui nous tombent sur la tête au fil de l'eau. Pour les dépenses en réel : si on vend les maisons on fait les travaux du CCAS.

Mme DEQUESNE : acquisition préemption 50 000 € c'est quoi ? tu as quelque chose en vue ?

M. le Maire : non comme je l'ai dit c'est pour équilibrer le budget après si on a une opportunité ...

Mme DEQUESNE : mais si on vend des bâtiments pour en acheter d'autres ...

M. le Maire : faut voir cela avec pragmatisme, on est confronté à des mises aux normes, par exemple le Sarramoulin est impossible à louer.

M. ESTOUP : on est soumis au DPE ?

M. le Maire : oui, pour l'isolation on n'est pas bon, il faudrait faire des travaux dans tous les logements, la commune gère un parc immobilier trop important.

Mme TREY : normalement quand un locataire part on ne peut plus louer un logement tant que le DPE n'est pas aux normes, c'est pour ça qu'il faut faire le CCAS aux normes, comme ça on pourra le louer aisément 600 €/mois.

Mme DEQUESNE : mini pelle ?

M. le Maire : j'ai calculé combien on avait de location Cuma c'est 5400 €/an et j'ai fait le total depuis le début du mandat on a largement dépensé les 30 000 € de la vente de notre pelle qui était quasiment payée !

Mme DEQUESNE : si on vote maintenant, on fera une délibération quand même ?

M. le Maire : oui et on fera aussi une délibération pour les ventes des maisons.

Mme DEQUESNE : les loyers doivent servir à l'entretien des bâtiments.

M. ESTOUP : ici on n'est pas en ville les travaux c'est le même prix mais pas les loyers sont plus bas chez nous.

M. le Maire : moi j'aimerais vous annoncer qu'on a 400 000 € de prêt pour rénover tous nos bâtiments mais il n'y a pas de prêt et aller chercher des subventions c'est comme mendier, déjà on n'a pas toujours les taux maximums et après pour les paiements il faut courir après et être patient. Puis faut faire l'avance et on n'a pas les moyens.

Mme DEQUESNE : après le presbytère a une histoire il a été construit par les habitants du village.

M. le Maire : il faut faire des choix.

M. ESTOUP : les WC publics ?

M. le Maire : ça sera fait au mois de mai, nous sommes obligés d'avoir des WC publics.

Vote : 5 pour 1 abstention (DEQUESNE)

### **Vote des dépenses en investissement - budget annexe SPIC**

Monsieur le Maire propose :

- D'inscrire 95 100 € au compte 2031 frais d'études, pour les honoraires architecte des travaux de La Gentilhommière.
- D'inscrire 1 036 354.45 € au compte 2313 immobilisations en cours construction, pour les travaux de La Gentilhommière.
- D'inscrire 30 000 € au compte 2184 pour l'achat de mobiliers.
- D'inscrire 10 000 € au compte 2188 autres immobilisations corporelles.

M. le Maire : avant, avec la trésorerie, il était convenu que comme les indemnités de l'assurance étaient versées en recette fonctionnement on mettait les dépenses en fonctionnement, mais maintenant ils ne veulent plus il faut dépenser en investissement !

Vote : 5 pour 1 abstention (DEQUESNE)

### **Vote des budgets 2025 :**

#### **Vote du budget primitif**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que consécutivement au passage à la nomenclature M57, il doit être inscrit au budget la mention du taux de fongibilité des crédits ; cela permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Présentation du budget primitif 2025 :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	147557.44	Revenus de gestion courante	54055
Charges de personnel	206470	Impôts et taxes	156503
Atténuation de produits	65012	Dotations, subventions, participations	108803
Opérations d'ordre entre section	3700	Autres produits de gestion	27700
Autres charges de gestion	31750	Produits financier	10
Charges financières	1101	Excédent de fonctionnement reporté	37355.44
Charges exceptionnelles	0	Opération d'ordre	10000
Dotations aux provisions	1591	Fiscalité locale	62755
<b>TOTAL</b>	<b>457181.44</b>	<b>TOTAL</b>	<b>457181.44</b>
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Déficit d'investissement reporté	1813.36	Opérations d'ordre	3700
Opération d'ordre	10000	Dotations fonds divers réserves	2024.36
Remboursement d'emprunts	5515	Subventions d'investissement	10800
		Produits de cessions	232000
Immobilisations corporelles	232696	Emprunts	1500
<b>TOTAL</b>	<b>250024.36</b>	<b>TOTAL</b>	<b>250024.36</b>
<b>Général</b>	<b>707205.8</b>	<b>Général</b>	<b>707205.8</b>

Nous allons être obligé de démonter la terrasse du gîte les poutres sont en train de tomber, nous garderons les lattes et les barrières.

Pour les impôts et certaines dotations, nous n'avons pas les chiffres donc la trésorerie nous a demandé de mettre les mêmes chiffres que l'an dernier.

En dépenses, nous avons économisé sur les photocopieurs grâce à un nouveau contrat, économie de 2490 €, le téléphone pareil nous avons changé d'opérateur.

Mme DEQUESNE : le personnel est une charge importante.

M. le Maire : à un moment donné on va se demander si ce n'est pas là qu'il va falloir économiser, par exemple ne pas remplacer un agent qui part à la retraite.

Mme DEQUESNE : ça veut dire qu'on est dépendant des 220 0000 € de ventes des maisons.

M. le Maire : oui, si on ne vend pas on ne fera rien, sauf si on est obligé comme les gouttières de l'école ... Sinon rien comme l'an passé.

Vote : 5 pour 1 contre (DEQUESNE)

### Vote du budget annexe SPIC

Présentation du budget annexe SPIC 2025 :

Dépenses d' exploitation		Recettes d'exploitation	
Variation des stocks	7300	Opérations d'ordre	19100

Charges à caractère général	192614.83	Revenus de gestion courante	230381.55
Charges de personnel	89915.17	Autres produits de gestion	10
Autres charges de gestion	226	Produits exceptionnels	934000
Virement à la section investis.	1096140	Excédent de fonctionnement reporté	218570.45
Amortissement	15866		
<b>TOTAL</b>	<b>1402062</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1402062</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
Opérations d'ordre	19100	Opérations d'ordre	23166
Opérations patrimoniales	26260.63	Virement de la section fonctionnemt	1096140
Immobilisations incorporelles	95100	Dotations fonds réserves	19499.73
Immobilisations corporelles	40000	Avances commandes immo corpo	26260.63
Immobilisations en cours	1036354.45	Subventions d'investissement	59610
Déficit d'investissement reporté	7861.28		
<b>TOTAL</b>	<b>1224676.36</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1224676.36</b>
<b>Général</b>	<b>2626738.36</b>	<b>Général</b>	<b>2626738.36</b>

L'an passé, c'est la gentilhommère qui a organisé la fête locale avec le paiement des boissons et du DJ et je pense que nous sommes partis pour faire pareil cette année.

Mme DEQUESNE : pour le budget, je trouve que la marge est très faible car si on retire les indemnités, il ne reste pas grand-chose ...

M. le Maire : enlève les 230 000 € d'indemnités du fonds de roulement, moi je trouve que nous sommes pas mal.

Vote : 5 pour 1 contre (DEQUESNE)

### **Questions diverses.**

Subvention comité des fêtes :

M. le Maire : en ce qui concerne la subvention de 2023, c'est légalement impossible, la seule solution serait une subvention exceptionnelle pour soutenir un comité des fêtes mais un comité qui se chargerai de faire des animations et pas pour combler des trous ou payer des frais de tribunal.

Lavoir Marjas :

Mme DEQUESNE : l'odeur est horrible, ça sent mauvais.

M. le Maire : on sait et on s'en occupe. Cela devient compliqué, il y a une fuite quelques part de l'eau il y en a mais ça ne coule pas. Nous allons faire intervenir Réseau 31 pour une recherche de fuite.

### **La parole est donnée au public :**

Public : Vu le nombre de randonneurs, ne peut-on pas obtenir des subventions ?

M. le Maire : je ne sais pas, la compétence tourisme est du ressort de la communauté de communes, leur budget est important et ils prennent les subventions.

**La séance est levée à 17 h 37**  
**PV approuvé à la séance du 25 juin 2025**  
**La 1<sup>ère</sup> adjointe, Marie-Louise TREY**



**Secrétaire de séance, Pascal PENETRO**

